

QUARTIER GÉNÉRAL,

OTTAWA, CANADA,

1er Octobre 1879.

L'honorable ministre de la milice et de la défense a bien voulu autoriser la publication, pour l'information de ceux que cela concerne, de cet ouvrage refondu et augmenté, comprenant les clauses de la loi relatives à la milice et à la défense du Canada, les ordonnances et règlements de la milice et des extraits des "Queen's Regulations." Cet ouvrage remplacera les "Règlements et Ordres pour la Milice, 1870."

Par ordre de l'officier général commandant la milice.

WALKER POWELL, Colonel,

Adjudant Général de la Milice.